

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011</b>
---

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni publiquement lundi 12 Décembre 2011 à 20 h 30 en Mairie sous la Présidence de Daniel SERRE, Maire.  
Présents: Mrs Daniel SERRE , Jean POUZACHE , Bruno LAURENT, Robert THEZIER, René FABRE, Michel LENFANT, Régis OLLIER, Sébastien ROUX  
Mmes Arlette BOUCHER, Jeannine CASTELLUCCIO , Sylvie CONSTANT, Elisabeth GRATADOU , Anne-Marie MIRABEL, Françoise PLANTEVIN, Monique TRENCHAT  
Procurations de Christian MARC à Monique TRENCHAT De Pierre ROUME à Bruno LAURENT

Absente : Sandrine HERRERA,

Le Conseil Municipal débute par la présentation du site Internet qui est en cours de réalisation. Cette présentation est faite par Monique TRENCHAT accompagnée de Anne-Marie MIRABEL et Jeanine CASTELLUCCIO

## **1/ TARIFS DU CAMPING 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité - **DECIDE** de modifier pour 2012 les périodes de pleine saison et de hors saison comme suit :

- Pleine saison du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 25 août 2012 .
- Hors saison de l'ouverture du camping (14/04/2012) au 30/06/2012 et du 26/08/2012 à la fermeture du camping (15/09/2012)
- **DECIDE** de modifier les tarifs 2012 comme suit :

	SAISON	HORS SAISON
- Forfait 2 personnes.....	16.50 €	10.00 €
- Personne supplémentaire.....	3.50 €	3.00 €
- Enfant de moins de 7 ans .....	2.00 €	1.60 €
- Animaux .....	2.50 €	2.00 €
- Branchement électrique .....	4.00 €	3.30 €
- Véhicule supplémentaire.....	2.00 €	1.50 €

- **DECIDE** de maintenir le montant de l'acompte à verser pour la réservation à 60 €

## **2/ TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de fixer le prix du repas du

restaurant scolaire à 3.10 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 **DECIDE** de fixer à 6.20 € le prix du repas des adultes amenés à fréquenter le restaurant scolaire **DIT** que les tickets sont remplacés par l'émission de factures et que l'encaissement se fera selon les modes de recouvrement suivants : paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou numéraires.

### **3/ MODIFICATION DES STATUTS D'ARDECHE CLAIRE**

Après les explications fournies par Bruno LAURENT suite à la réception de la délibération du Syndicat en date du 12 Septembre 2011, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **EMET** un avis favorable sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Ardèche Claire.

### **4/ EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU RESTAURANT ET DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Suite à l'appel de candidature restreint pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'extension et restructuration du restaurant et du groupe scolaire Jean Moulin, le Conseil Municipal, après avoir étudié les 3 propositions d'horaires reçues, à l'unanimité **DECIDE** de retenir la proposition de Patrick SOCRATE Architecte à Vogüé pour la mission de base de maîtrise d'œuvre - études d'exécution – ordonnancement-pilotage-coordination au taux de 12.20%

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- AVENANT AU BAIL AVEC LA GENDARMERIE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** les termes de l'avenant au bail avec la gendarmerie fixant le loyer annuel à 56 295 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

#### **- CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CRECHE « LES PEQUELOUS »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de lancer un appel de candidature restreint pour la maîtrise d'œuvre du projet d'agrandissement de la

crèche « les Péquélous ».

Fin de la séance : 22 h 30